



Editorial

Pierre Aubry
Président du Conseil communal

Chères Cancanières, chers Cancaniers,

Tous mes chemins mènent à Penthelaz...

Lorsque j'étais petit, je ne me suis pourtant jamais dit : « Un jour j'irai vivre à Penthelaz » et pourtant... Malgré le fait qu'au départ, je n'étais pas du tout de cette région magnifique, le hasard de la vie avait bien programmé son GPS pour m'y amener.

L'origine fut un choix d'orientation professionnelle au Service pénitentiaire. Au bénéfice d'un cursus en criminologie, le contexte s'y prêtait. Mais ce n'était pas la destination réservée de mon itinéraire. L'arrivée finale de mon trajet sur Penthelaz fut au Service de la sécurité civile et militaire. Enfin, j'avais mis un pied sur cette terre promise !

Il ne manquait plus qu'à m'y établir. Ma première valise a été déposée au chemin des Vignettes. J'étais encore loin de me douter de ce que Penthelaz al-

lait me réserver..., à quelques mètres de chez moi une charmante cancanière résidait. Par un heureux mariage, me voici un cancanier épanoui qui a établi définitivement son nid.

Vous l'aurez compris à travers ce récit, Penthelaz est dans mon cœur plus qu'un charmant village du Gros-de-Vaud, c'est une destination dans ma vie. Il fait bon y vivre ! L'atmosphère est très agréable et ses habitants bienveillants. J'ai toujours énormément de plaisir à échanger avec vous par un «salut» chaleureux, engager une conversation lors d'un footing ou en promenant mon chien.

Ainsi, aujourd'hui je suis très fier et honoré de pouvoir servir ma Commune en tant que président du Conseil communal. Les perspectives s'annoncent passionnantes et de taille dont notamment le développement de nos infrastructures du Cheminet. Cette réalisation offrira aux enfants de la Venoge

un cadre scolaire adapté et permettra à nos sociétés locales d'offrir des prestations et des événements de qualité à notre population. Des décisions seront à prendre, mais l'échéancier est désormais lancé et je m'en réjouis.

Je ne saurais terminer cette diatribe sans remercier l'ensemble des élus et des collaborateurs de notre commune pour leur dévouement sans faille à la seule fin de servir au plus près de leur conscience les intérêts du village.

Chers Tous, je vous souhaite une excellente période estivale.

Photographie

Isabelle Mayor



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS

Municipalité - p. 2 et 3

Liste des abréviations - p. 3

Conseil communal - p. 4 à 7

LÉGISLATURE 2021-2026

Municipalité et dicastères - p. 8

Conseil communal - p. 9 à 12

AUTRES COMMUNICATIONS - p. 13 à 15

VISION - P. 16 ET 17

Entretien avec MM. Yvan Rochat

et Pierre-André Ischi

CULTURE - P. 18 ET 19

Ludothèque - p. 18

Bibliothèque - p. 19

INFORMATIONS - P. 20

Communications de la Municipalité du 14 juin 2021

Piéric Freiburghaus, syndic

Plan d'affectation Communal (PACom)

Le projet de PACom fera l'objet d'une séance avec la Commission d'urbanisme en date du 29 juin 2021. Celle-ci précédera l'envoi du PA Com à l'examen préalable, art. 37 LATC.

Plan d'affectation et projet d'extension du complexe scolaire « Le Cheminet »

Le projet d'extension du complexe scolaire du Cheminet et du Plan d'affectation offrant un cadre légal à ces futures constructions a fait l'objet d'une présentation aux propriétaires voisins, en date du 20 mai. Si l'essentiel était déjà connu des voisins de la parcelle sur laquelle est sis le bâtiment du collège, ce fut une première information officielle pour les propriétaires des bien-fonds sis en limite nord de la Place Madeleine-Chamot-Berthod. Les questions soulevées feront l'objet d'une prochaine rencontre en date du 24 juin 2021.

Le Plan d'affectation pourra être soumis à l'enquête publique cet été, selon les dispositions de l'art. 38 LATC. Une information spécifique portant les dates de ladite enquête sera adressée à tous les voisins.

PA Grands-Moulins

Le projet de PA, portant majoritairement sur les parcelles propriété de Fenaco, a été soumis à l'examen préliminaire, en date du 18 mars dernier. Ce dossier a fait l'objet d'une

présentation en visioconférence à la DGTL en date du 4 mai. Outre les représentants communaux et cantonaux, la société propriétaire et le bureau CCHE mandataire étaient en ligne.

Le Municipalité et l'ARGDV se sont accordées pour que ce périmètre soit inscrit en tant que site d'importance régionale dans le Système de gestion des zones d'activités (SGZA).

Réaménagement de l'interface de la Gare de Cossonay – Penthaz

En partenariat avec la Direction générale de la mobilité et des routes, la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs conseils, Christe & Gyax, appuyé des bureaux Perret-Gentil, ingénieurs civils et Profil Paysage, architectes paysagistes, pour une étude préliminaire d'aménagement de l'interface.

Une convention de subventionnement à hauteur de 50% a été établie avec le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH).

Didier Chapuis, municipal

Piscine

Cette année la piscine fête ses 60 ans. Toujours en raison des mesures sanitaires nous n'allons pas pouvoir mettre sur pied un événement pour la fêter. Toutefois la Municipalité a décidé d'offrir à toutes les citoyennes et citoyens de la commune nés en 1961 des entrées pour la piscine et un cocktail de bienvenue au restaurant. Un courrier a été envoyé récemment.

Restaurant de la piscine

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons que les nouveaux gérants de la piscine sont M. et

Mme Yves et Isabel Fumat. Restaurateurs bien connus de la région, puisqu'ils ont tenu successivement le restaurant de la Venoge sur le site des anciennes câbleries, l'auberge communale d'Eclépens et jusqu'à très récemment le Casque d'or à Gollion.

Yves Jauner, municipal

AJERCO

L'assemblée a eu lieu le 6 mai 2021. Le préavis modifiant les statuts et les comptes 2020 a été accepté.

ASICoPe

L'assemblée a lieu le 31 mars 2021. Le préavis pour l'adhésion des communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville à l'ASICoPe et les comptes 2020 ont été acceptés.

ASIVenoge

L'assemblée a eu lieu le 31 mars 2021. Le préavis pour le crédit d'étude des nouveaux bâtiments sur les parcelles 109 et 688 de Penthaz et les comptes 2020 ont été accepté.

L'ASIVenoge et la commune ont tenu 3 séances de travail avec le groupe pluridisciplinaire Ferrari pour le projet du Cheminet. Les premiers travaux d'étude se font sur la partie Ecole bâtiment Cheminet.

SDIS Région Venoge

L'assemblée a eu lieu le 20 avril. Le préavis pour les comptes 2020 a été accepté.

Le 29 juin prochain aura lieu une assemblée extraordinaire pour 2 préavis relatif au règlement du SDIS et tarification ainsi que le règlement

du personnel du SDIS.

ORPC Gros-de-Vaud

L'assemblée a eu lieu le 20 avril. Le préavis pour les comptes 2020 et le règlement du personnel a été accepté.

ASPIC

L'assemblée a eu lieu le 21 avril. Le préavis pour les comptes 2020 et pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine ont été acceptés.

L'ouverture publique de la piscine est prévue dès le 17 juillet. Pour acheter les abonnements et billets, visiter le site www.aspicoss.ch

Informatique

La restitution de l'étude audit informatique est prévue le 28 juin pour la Municipalité.

La restitution du rapport sera présentée à la commission de gestion et finances le 30 juin.

Divers

Compte tenu des restrictions sanitaires actuelles (COVID-19), la Municipalité a finalement décidé de ne pas organiser de manifestation pour le 1er août 2021.

Yvan Rochat, municipal

Forêts

La mise de bois de feu a eu lieu le 1er mai 2021, au Bas des Monts.

Une quinzaine de miseurs s'étaient donnés rendez-vous sous la pluie.

101 stères de bois nous attendaient après avoir été préparés par notre équipe du service extérieur que je profite de remercier au passage.

M. David Corcuff officiait pendant la

mise.

Résultat : 94 stères ont trouvé preneur, et aujourd'hui, le stock est à zéro !

Nous allons racheter des billes de bois (hêtre) pour fabriquer une quarantaine de stères.

Maison de Ville

Les travaux ont débuté le 14 juin.

La Municipalité reçoit 3 candidats le 28.06.21.

La date d'ouverture devrait être en octobre 2021, sous réserve des aléas du marché des matériaux de construction.

Liste des abréviations

ADCV : Association de Communes Vaudoises

AIEE : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay

ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens

ARCAM : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges

ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud

ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)

ASICOVV : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge

ASIVenoge : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville

ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes

Coord21 : Collectivités pour un développement durable

CSR : Centre social régional

DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes

DGTL : Direction générale du territoire et du logement

GIP : Groupement Indépendant Penthalaz

GSVS : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants

LAT : Loi sur l'aménagement du territoire

LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du Canton de Vaud

LHand : Loi sur l'égalité pour les handicapés

ORPCI : Organisation Régionale de la Protection civile

PCI : Protection civile

PA : Plan d'affectation

PLR : Parti Libéral Radical

PPA : Plan partiel d'affectation

PPDLV : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars

RIE III : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

SDA : Surfaces d'assolement

SDIS : Service de défense incendie et de secours

UCV : Union des communes vaudoises

Conseil communal du 14 juin 2021

Sylvette Grandchamp

43 conseillères et conseillers étaient présents à cette dernière séance de la législature 2016-2021, séance avec un ordre du jour bien fourni.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Eloi Contesse, « La charte des jardins à Penthalaz ? »

La Charte des jardins constitue, selon le texte de présentation, un engagement moral, de la part des propriétaires privés, d'entretenir et d'aménager leur terrain pour favoriser la survie de la faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc. Pour cela elle édicte des recommandations, devenant engagements de la part des signataires : utiliser le moins possible de pesticides, préférer pour cela le désherbage thermique, renoncer aux granulés anti-limaces, planter des espèces végétales résistantes aux maladies, créer des abris pour la petite faune, et en faciliter le passage entre parcelles voisines, ne pas faire de feux de jardins, etc. Elle ne s'adresse, a priori, pas aux administrations publiques.

Une fois encore, l'implication de la population aux côtés des autorités est essentielle pour sensibiliser et promouvoir de nouveaux comportements, de nouvelles habitudes, de bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable. Que la Charte de jardins fasse ou non partie des projets développés par le groupe Agenda 2030 et/ou par la commission développement durable, il est impératif qu'un ambassadeur, un porteur de projet s'en saisisse. Il faudra qu'il soit convaincu de l'intérêt de cette charte et que de manière exemplaire et documentée il puisse convaincre de la portée des recommandations.

La Municipalité encourage M. Eloi Contesse ou tout autre citoyen-ne à devenir ambassadeur-drice de la Charte

des Jardins.

Préavis municipal n° 2021-48 relatif à la réfection de la rue de l'Ancienne-Poste

C'est à l'unanimité que le conseil accepte la réfection complète de la chaussée.

Cette petite rue de Penthalaz, à sens unique, dont la conduite d'eau potable datait des années 1920-1930 avait grand besoin d'être rénovée et mise aux normes. En effet, son diamètre trop petit et sa vétusté engendraient de fréquentes ruptures et fuites d'eau potable. La mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées doit également être effectuée. Deux bornes hydrantes assureront la défense incendie. On profitera également de ces travaux pour renouveler l'éclairage public en y mettant de nouveaux mâts dotés d'ampoules LED bien plus économiques en énergie. Finalement, un nouvel enrobé bitumeux sera déposé sur la totalité de la chaussée. Une attention toute particulière a été portée au mur de soutènement de la parcelle n° 45 (propriété privée) qui penche en direction du domaine public. Un étayage de protection de ce mur sera fait pendant l'exécution de la fouille en parallèle de celui-ci et un constat d'ouvrage avant-travaux sera effectué par une entreprise externe afin de relever précisément l'état des différentes parties d'ouvrages.

Ces travaux ont été planifiés de manière à pouvoir profiter de synergies du chantier de la route de la gare et seront également effectués par l'entreprise Camandona.

Le montant total du préavis est de CHF 672'000.00, montant qui sera financé par la trésorerie courante et amorti par prélèvement au fond affecté pour les eaux pour un montant de CHF 123'050.00 et le solde sur une durée de 20 ans.

Ce préavis n'a soulevé aucune question de la part du Conseil.

Préavis municipal n° 2021-49 relatif à la demande de crédit d'étude en vue de la réalisation des nouveaux bâti-

ments scolaires sur les parcelles 109, 121 et 688 à Penthalaz en partenariat avec l'ASIVenoge

Le Conseil communal accepte ce crédit d'étude.

Comme le relate le rapporteur de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, c'est un sujet de grande importance et hautement sensible qui est soumis au conseil.

Si ce n'est que sur le crédit d'étude que le conseil doit se prononcer, la décision qui va être prise va grandement conditionner la suite des événements. Qu'est-ce que la commune de Penthalaz aura à gagner dans ce gros projet ? Quels sont les risques financiers ? Serait-ce plus avantageux que ce complexe scolaire soit implanté sur le territoire d'une autre commune ? Que se passerait-il si nous refusions d'investir, mais que tout se construit malgré tout à Penthalaz ?

Pour mémoire, l'ASIVenoge a vu le jour en 2017 en tant qu'établissement primaire regroupant les communes de Penthalaz, Penthaz, Dailens, Luserry-Villars, Mex et Vufflens-La-Ville. L'évolution démographique de la région fait que celui-ci doit disposer de nouveaux locaux. Huit classes, une salle de gymnastique, une cantine, une UAPE, des locaux parascolaires.

Le projet présenté est devisé à CHF 31'919'600, CHF 20'879'200 (64,41%) à la charge de l'ASIVenoge et CHF 11'040'000.00 (34,59%) à celle de notre commune.

L'importante implication financière de la commune de Penthalaz est due d'une part au fait que les nouvelles constructions (bâtiment scolaire et salle de gym) soient reliées physiquement aux constructions existantes (collège du Cheminet, salle du Verger) impliquant que celles-ci doivent être mises en conformité, car le coût des travaux est supérieur à 50 % de la valeur ECA. D'autre part en participant à hauteur de 40 % à l'édification de la salle de gym et de la cantine, la com-

mune pourra disposer des locaux en dehors des heures scolaires.

Un investissement de plus de CHF 11'000'000.00 provoquera-t-il une augmentation du taux d'imposition ? M. Didier Chapuis, municipal responsable des finances, se veut plutôt rassurant. L'amortissement annuel de l'investissement engagé devrait être compensé par des économies sur différents amortissements qui arrivent à terme et diverses locations qui seront supprimées. Certains travaux de rénovation sur les bâtiments existants pourront être refacturés à l'ASIVenoge. La petite salle de gym VD1 pour laquelle un montant pour rénovations de CHF 900'000.00 est prévu ne semble pas justifié et pourrait être économisé. M. Chapuis estime que le coût total de l'investissement serait supportable et ne viendrait pas péjorer notre taux d'imposition.

À ce jour, l'implantation de ces locaux sur la commune de Penthalaz semble être l'endroit le plus judicieux. Le site de Penthalaz, initialement prévu pour un éventuel collège secondaire, n'a pas été étudié dans ce projet. Il aurait comme désavantage pour l'ASIVenoge d'augmenter les frais de transport des élèves, de priver notre commune d'une troisième salle de gymnastique. De plus, le collège de Penthalaz offre l'avantage de disposer de classes spéciales.

Si la commune de Penthalaz venait à ne pas investir dans ce projet, mais que ce lieu restait celui où seraient édifiés les locaux, l'ASIVenoge aurait l'entier de la construction à sa charge et en aurait l'usage exclusif. La nouvelle salle de gym et la cantine ne seraient éventuellement accessibles à nos sociétés que moyennant une location.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances chargée de l'étude de cet objet propose au conseil d'accepter les conclusions du préavis municipal concernant le crédit d'étude de CHF 656'250.00 représentant le tiers du montant global de CHF 2'000'000.00

que le Conseil de l'ASIVenoge a accepté de justesse.

La parole est donnée au Conseil. Voici un bref résumé des questions-réponses :

- L'ASIVenoge est désignée comme seul maître d'ouvrage. Quel moyen de contrôle la commune de Penthalaz aura-t-elle sur les dépenses de l'ASIVenoge sur les locaux pour lesquelles elle s'engage seule pour un montant de CHF 5'870'000.00 ? Penthalaz est représenté par 2 membres de la Municipalité au COPIL (Comité de pilotage) de l'ASIVenoge permettant de défendre les intérêts de notre commune. De plus un crédit de construction sera voté par l'ensemble du conseil.

- La composition du COPIL soulève une question puisque la double signature du Président du COPIL et d'un représentant de la commune de Penthalaz sera nécessaire pour l'adjudication d'un marché public. Actuellement, M. Jauner est Président du COPIL ce qui pose problème puisque le représentant de l'ASIVenoge ne doit pas être de Penthalaz afin d'éviter un conflit d'intérêts. Le poste de la Présidence est donc remis en question ou certains points de la convention devront être revus.

- Un complément d'information est apporté sur le coût total des travaux devisés à la charge de Penthalaz à savoir qu'il faut ajouter aux CHF 11'040'400.00 (entièrement à la charge de Penthalaz) environ CHF 8'000'000.00 représentant la participation de la commune de Penthalaz dans la part de l'ASIVenoge.

M. Chapuis répond que l'on paie déjà notre part de ces CHF 8'000'000.00 actuellement, puisque ce montant est déjà compris dans le coût de l'élève. Si l'on maintient un montant d'investissement de CHF 21'000'000.00 pour l'ASIVenoge, on ne devrait pas avoir d'augmentation du coût par élève.

- Il a été demandé que la commune de Penthalaz, puisse valoriser et trouver un maximum de synergies entre ces différents locaux afin qu'ils ne soient pas sous-utilisés ce qui est souvent le cas des locaux scolaires.

- Une question s'est également posée sur les exigences cantonales toujours

plus importantes. Comment fait une commune qui ne peut pas assumer financièrement la construction de ses infrastructures ? Les communes sont tenues de mettre à disposition des terrains et des bâtiments scolaires et doivent en assumer les coûts.

- Finalement dans les diverses interventions, le souci principal des membres du conseil est le coût de ce projet. Il a été demandé à la Municipalité de tout faire pour le revoir à la baisse en étudiant éventuellement d'autres stratégies moins coûteuses tout en mettant à disposition les locaux nécessaires pour les élèves. Une meilleure communication et une plus grande implication de commissions ad hoc ont aussi été vivement souhaitées de la part des membres du conseil.

Si la majorité des intervenants estime qu'il est nécessaire d'accorder ce crédit d'étude pour aller de l'avant dans ce projet, beaucoup d'interrogations, de doutes émanent de la convention de construction signée entre la municipalité et l'ASIVenoge. Ce document définit la répartition des responsabilités, les engagements, le budget, le financement, les obligations des deux parties.

Aux termes de longs débats, la municipalité ayant entendu les craintes et su rassurer le Conseil, le préavis a été largement accepté.

Préavis municipal n° 2021-50 relatif au règlement du Conseil communal

C'est à l'unanimité que le conseil accepte le règlement du Conseil communal.

Le règlement actuel, adopté en 2016, fait suite à l'importante révision de la Loi sur les communes, entrée en vigueur le 01.07.2013. Élaboré à partir d'un règlement type, il fixe les rapports internes entre les autorités communales législatives et exécutives.

Ce n'est donc pas moins de 5 ans après la dernière révision de ce règlement que son contenu est revu avec comme 1er objectif sa mise en adéquation avec la nouvelle Base législative Vaudoise et

le 2e objectif, bannir tout gaspillage de papier en recourant au courriel pour l'envoi des documents.

Ce dernier point a demandé beaucoup d'énergie à la commission qui, à force d'interpeller à plusieurs reprises les services juridiques du canton, a réussi à les convaincre du non-sens de l'obligation d'envoyer la convocation par courrier papier et ses annexes par courriel.

Penthalaz sera donc, semble-t-il, la première commune à déroger à cette règle impérative en la matière et qui soit autorisée à utiliser la voie électronique pour l'envoi des convocations et des annexes.

Un petit calcul de la part du rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet a fait ressortir qu'une économie de quelques CHF 16'000.00 par an pourrait être réalisée en adressant les convocations du conseil et ses annexes par courriel, ajouté à ceci un très beau geste pour notre planète.

Préavis municipal n° 2021-51 relatif à l'arrosage automatique du terrain de foot

Ce préavis est retiré et sera représenté lors d'un prochain Conseil.

Le contenu de ce préavis ne répondant pas aux besoins du FC Venoge et certaines questions posées par la commission chargée de l'étude de cet objet étant restées sans réponses, ce préavis a été retiré et sera présenté ultérieurement.

Une demande a été faite de la part d'un conseiller d'inviter des représentants du FC Venoge pour entendre leurs besoins réels en arrosage pour la bonne pratique de leur sport.

Préavis municipal n° 2021-52 relatif aux comptes et à la gestion 2020

La pandémie du coronavirus n'a pas affecté les comptes communaux

C'est un ministre des finances serein qui présente au Conseil un résultat fi-

nal des comptes 2020 positif, ressemblant beaucoup à celui de l'année 2019 avec un excédent de revenus de CHF 413'205.36.

Plusieurs éléments ont contribué à ce bon résultat.

Dans le secteur de l'administration relevons une importante économie de charges de CHF 615'000.00, en raison d'une masse salariale des collaborateurs et des indemnités des autorités moins importantes que prévus, des manifestations annulées en raison de la situation sanitaire, l'abandon de la construction d'une ligne internet pour le bâtiment du Plan-Bois, la baisse des coûts du bus PPDV et la participation aux transports publics ainsi qu'une augmentation des dénonciations liées au stationnement.

Dans le secteur des finances, il apparaît un résultat positif dans les postes impôts de CH 122'807.00 par rapport au budget. La péréquation présente un solde en notre faveur de CHF 72'000.00.

Dans le secteur des travaux, divers travaux ont été à nouveau reportés (Place de jeux, cimetière) et les travaux routiers sont conformes au budget. Le poste des honoraires et expertises est moins important que prévu.

Dans le secteur de l'instruction publique et culte, une économie globale de CHF 270'000.00 a été réalisée, principalement sur de nouvelles négociations des contrats dans le transport des élèves et l'annulation des courses d'écoles et autres activités extérieures.

Dans le secteur de la sécurité sociale, un montant de CHF 66'000.00 a été attribué à la commune après la dissolution d'un fonds COVID créé par l'AJERCO. La facture sociale est légèrement inférieure aux prévisions.

Le secteur de l'élimination des déchets hors taxes causales est en légère hausse, pour les autres déchets le résultat est conforme au budget. Pas de modification de taxe annuelle prévue.

Le financement du secteur de l'eau est assuré à long terme avec un fonds de réserve disponible de CHF 1'974'000.00. Les problèmes rencontrés avec les métabolites du chlorothalonil obligent la commune à acheter l'eau auprès de la ville de Lausanne à un prix supérieur à celui du prix de revient de nos sources. Au vu de la quantité achetée, le prix a pu être revu à la baisse. Il n'est pas prévu pour l'instant d'augmenter le prix à la consommation.

La répartition de l'excédent de revenus prévoit des amortissements extraordinaires, l'attribution au fonds renouvellement de véhicules et un don à l'Établissement hospitalier du Nord Vaudois et l'ensemble hospitalier de la Côte.

Un certain effet financier de la pandémie a pu être constaté, mais pour l'instant plutôt un recul de certains postes de charges. La Municipalité espère qu'à court terme cette situation n'affectera pas les rentrées fiscales. Elle garde en mémoire l'espoir de pouvoir bénéficier de l'excellente santé financière du canton et d'obtenir en retour l'aide fournie dans les années nonante par les communes au canton de Vaud alors que ses finances se trouvaient largement déficitaires.

Commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter les thèmes suivants :

- Fermeture pour cause de pandémie : Maison de Ville, commerces et restaurants

Durant la pandémie, en signe de soutien, la Municipalité a renoncé à encaisser les loyers de la Maison de Ville de mai et juin 2020 pour un montant d'environ CHF 3'000.00/mois. Mme et M. Hurel ont pris leur retraite fin juin, le restaurant est fermé pour rénovations. Peu de demandes d'aide de la part des restaurateurs sont parvenues à la municipalité. Des baisses de loyer ont été demandées, la commune n'a pas pu y donner suite, ces locaux étant privés. Aucune aide financière n'a pu être apportée, car il n'y a pas de fonds spé-

ciaux prévus à cet effet. La municipalité a accepté une demande d'exemption de taxe déchets, mis en place une mesure en donnant des bons à utilisation locale aux employés communaux et acheté CHF 1'000.00 de bons QoQa pour un commerce local.

- Travaux : routes, collège, classes sur la parcelle ex-Miéville

Route de Lausanne une économie de CHF 14'795.10 a été réalisée sur les aménagements routiers de la route de Lausanne. La commission remercie la Municipalité d'avoir tenu compte des remarques faites par certains conseillers lors de l'approbation du budget.

Un pavillon de 4 classes et ses locaux annexes (salle des maîtres, etc) ont été implantés sur la parcelle « ex-Miéville ». Le coût du projet est d'environ CHF 335'000.00/an. Ce pavillon sera revendu au terme de son utilisation à un coût intéressant auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux.

- Personnel : résolution du problème avec un collaborateur, formation continue

Le problème est résolu. Le poste a été repris par un collaborateur déjà en place et une personne supplémentaire a été engagée à 70 % ce qui occasionne une économie sur la masse salariale de ce poste.

Plusieurs collaborateurs ont suivi des formations continues en 2020. Certaines ont malheureusement été annulées en raison du covid-19.

- Divers : eau, décoration de Noël, entretien bâtiment communal, abattage des arbres, bourses d'études et d'apprentissage

Eau : Début 2020 l'usage du chlorothalonil a été interdit et la dose tolérée dans notre eau potable abaissée à 100 ng/L d'eau. Il a donc été décidé d'acheter temporairement de l'eau à la ville de Lausanne afin de diluer celle de notre réseau. Actuellement 48% de notre eau vient du lac et 52 % de notre pompage. Grâce à cette dilution, le taux de chlorothalonil est à 36 ng/l. Une collaboration avec les communes de Daillens, Bussigny et Lausanne est en cours pour trouver une solution pérenne. Il faut encore préciser qu'après un arrêt complet de l'épandage de produit, il faut 10

à 15 ans pour avoir une baisse significative et mesurable du chlorothalonil.

Les décorations de Noël font l'objet d'un contrat de location de 4 ans pour un montant de CHF 21'000.00 qui comprend 31 pièces, leur pose et dépose, leur stockage et leur entretien. Les décorations vers l'église, sur le giratoire de la Place Centrale et vers le Verger appartiennent à la Commune. La nacelle communale n'étant plus aux normes, les collaborateurs du service extérieur en louent une et en profitent pour effectuer divers travaux nécessitant un tel engin.

Bâtiment communal Place Centrale 5, deux appartements ont été rénovés. Une mise à niveau des loyers a été effectuée. Grâce au poste divers et imprévu, le budget a pu être respecté malgré quelques dépassements dans certains postes.

Abattage d'arbres

Un grand nombre de demandes d'abattages d'arbre ont été publiées. Certaines de ces demandes proposaient une compensation financière et d'autres un remplacement du végétal abattu. CHF 1'000.00 de taxes ont été encaissés en 2019. M. Freiburghaus informe qu'il est très difficile de négocier avec les propriétaires qui tendent à remplacer par des gabarits végétaux plus petits ou moins encombrants. Le règlement en vigueur ne donne pas les outils qu'il faudrait pour traiter ces cas.

Bourses d'étude et d'apprentissage

La municipalité informe que l'attribution des bourses est entièrement gérée par le Canton. La commune reçoit les montants à verser dans le cadre de la facture sociale.

Parole au Conseil

• Le problème du chlorothalonil a suscité deux questions. Tout d'abord avon-nous trouvé une solution pérenne à ce problème (une durée de 2 ans a été impartie aux communes pour ceci).

La dilution de l'eau du réseau avec l'eau de la ville de Lausanne est une solution qui convient, Penthalaz n'est plus concerné par ce délai de 2 ans.

• La quantité d'eau achetée à la ville de Lausanne pourrait elle être ajustée en fonction des valeurs de chlorothalonil qui sont actuellement à 25 ng/L sur une valeur maximale autorisée de 100 ng/L. Le pourcentage de dilution sera affiné par le fontainier afin d'acheter uniquement l'eau dont la commune a besoin et ainsi limiter les coûts.

Divers

Le parking du terrain de foot est pris d'assaut par des motards venant s'entraîner à des exercices de pilotage. Malheureusement ceci devient problématique, la sécurité des enfants n'étant plus assurée lorsqu'ils viennent à l'entraînement de foot. Une demande a été faite afin de trouver des solutions pour éviter un accident.

La dernière séance du conseil de cette législature s'est terminée par les remerciements à ceux qui ont œuvré de longues années que ça soit à l'exécutif ou au législatif et qui nous quittent pour une retraite bien méritée.

C'était également le moment de remercier notre présidente Mme Codina Cervellin qui, après avoir prolongé son mandat d'une année, va changer de siège pour s'installer sur le banc de l'exécutif.

Mme la Présidente a également adressé ces remerciements à l'ensemble des conseillers, à la municipalité, au bureau du conseil, aux employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour le Conseil.

Prochaines échéances :

Prochain Conseil le 04.10.2021 sous la Présidence de M. Pierre Aubry.

Municipalité et répartition des dicastères



Didier Chapuis, syndic / remplaçant : Yves Jauner

Administration générale : Greffe, relations extérieures et publiques, journal le Cancanier, affaires juridiques - Ressources humaines - Promotion économique, relations avec les entreprises - Bureau des étrangers, intégration

Aménagement du territoire et urbanisme : Plan d'affectation communal et plans partiels d'affectation



Yves Jauner, vice-syndic / remplaçante : Valérie Codina Cervellin

Ecoles et para-scolaire : ASIVenoge, ASICoPe, ASPIC, AJERCO - Midicroque - Petits poussins - Bibliothèque intercommunale - Bâtiments scolaires et para-scolaires

Informatique : matériel, licences, etc.

Santé : EHNV, EHC, AVASAD, ASPMAD, prévention

Transports, mobilité : Car postal, TL, funiculaire, PPDLV, voiture Mobility

Service du feu : SDIS



Valérie Codina Cervellin, municipale / remplaçant : Didier Chapuis

Finances : bourse, budgets et comptes

Protection civile : ORPC

Affaires sociales : ARASPE, affaires culturelles, jubilaires, affaires paroissiales

Relations avec les sociétés locales : Groupe des aînés, Jeunesse, local des jeunes

Environnement : Energie renouvelable, développement durable



Christian Martinetti, municipal / remplaçant : Daniel Rochat

Travaux : Police des constructions - Réseau routier et chemins vicinaux

Services industriels : Eaux claires, eaux usées, gaz, éclairage public, fontaines

Sport : Relations avec les sociétés sportives - Bâtiments et terrains en lien avec les sports - Patinoire



Daniel Rochat, municipal / remplaçant : Christian Martinetti

Sécurité : Police de stationnement, infractions

Voirie : Services extérieurs - Véhicules et matériels - Déchets

Domaines et bâtiments : Espaces publics, places de jeux - Cimetière - Jardins communaux - Parcelles communales - Bâtiments du patrimoine administratif et financier - Forêts

Tourisme : Piscine - Camping - Restaurant de la piscine

Conseil communal : Socialistes, Verts et sympathisants



Pierre Aubry



Daniel Blanc



Semira de Borchgrave



Henri-Robert Borgeaud



Samanta Cardaropoli



Michel Collet



Christian Ducommun



Philippe Gacond



Camille Hählen



Nicolas Meylan



Rosário Monteiro



Jaime Reina



Funda Savci



Mathieu Schopfer



Pierre Soro



Aurora Teixeira de Sà



Victoria Thibaud



Marc-Eugène Viret



Dominique von der Mühl



Pierre Zurbrügg

Conseil communal :

GIP - Groupement indépendant de Penthalaz



Dolores Antonino



Sylvie Aubert



Kevin Aubry



François Bachmann



Nicolas Borgeaud



Sébastien Borgeaud



David Borgeaud



Claude Brocard



Carmine Buompreda



Christiane Chevalier



Nicolas Chevalier



Sylvie Clavel



Anne-Marie Dénéreaz



Pierre-Yves Dénéreaz



Nicolas Fleuret



Sylvette Grandchamp



Julia Hurel



Franco Iannotti



Ilir Jakaj



Eric Joseph



Cristina Loichot



Esther Martinetti



Chris Mooser



Patrizia Ponti



Aurore Rigal



Jean-Luc Stoller



Gaël Thizy



Daniel Traini



Noé Traini



Michel Turin

Conseil communal : Présidence et bureau

Président du Conseil : M. Pierre Aubry

Bureau

1ère Vice-Présidente : Mme Christiane Chevalier

2ème Vice-Présidente : Mme Aurora Teixeira de Sà

Scrutateurs/scrutateurs suppléants :

Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants

M. Philippe Gacond, scrutateur

M. Nicolas Meylan, scrutateur suppléant

Pour le Groupement Indépendant de Penthaz

Mme Aurore Rigal, scrutatrice

Mme Dolores Antonino, scrutatrice suppléante



Conseil communal :

Commissions

Gestion

Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants :

Mme Rosario Monteiro

M. Michel Collet

M. Philippe Gacond

Pour le Groupement Indépendant de Penthalthaz :

Mme Anne-Marie Dénéreaz

Mme Patrizia Ponti

M. Nicolas Borgeaud

M. Daniel Traini

Recours en matière d'impôts communaux

Pour le groupe Socialistes, Vert et Sympathisants :

Mme Funda Savci

M. Christian Ducommun

M. Nicolas Meylan

Pour le Groupement Indépendant de Penthalthaz :

Mme Sylvette Grandchamp

M. Sébastien Borgeaud

M. Franco Iannotti

M. Jean-Luc Stoller

Développement durable

Pour le groupe Socialistes, Vert et Sympathisants :

M. Michel Collet

M. Mathieu Schopfer

M. Pierre Zurbrügg

Pour le Groupement Indépendant de Penthalthaz :

Mme Sylvie Aubert

Mme Sylvie Clavel

M. Nicolas Chevalier

M. Nicolas Fleuret

Finances

Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants :

Mme Samanta Cardaropoli

M. Henri-Robert Borgeaud

M. Marc-Eugène Viret

Pour le Groupement Indépendant de Penthalthaz :

Mme Esther Martinetti

M. Claude Brocard

M. Eric Joseph

M. Michel Turin

Mobilité

Pour le groupe Socialistes, Vert et Sympathisants :

Mme Funda Savci

Mme Dominique von der Mühl

M. Jaime Reina

Pour le Groupement Indépendant de Penthalthaz :

Mme Aurore Rigal

M. Kevin Aubry

M. Sébastien Borgeaud

M. Nicolas Chevalier

Urbanisme

Pour le groupe Socialistes, Vert et Sympathisants :

Mme Dominique von der Mühl

M. Mathieu Schopfer

M. Pierre Zurbrügg

Pour le Groupement Indépendant de Penthalthaz :

Mme Cristina Loichot

M. François Bachmann

M. Pierre-Yves Dénéreaz

M. Gaël Thizy

Ecole de musique
**L'Echo de
La Molombe**
Penthalaz - Daillens



 école de musique
multisite

Ecole de musique de Daillens-Penthalaz



**DÉCOUVREZ
NOS OFFRES DE
COURS SUR LE SITE**

<https://daillens-penthalaz.multisite.ch>

Email: daillens-penthalaz@multisite.ch
Mobile: 079 787 32 25

COURS INDIVIDUELS :

instruments à vent, percussion/batterie

COURS COLLECTIFS :

initiation musicale, musique d'ensemble

Avec le soutien de la



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

Enfance & Familles

Catherine Novet,
Diacre Enfance & Familles Région Venoge

L'Arc-en-Ciel déploie ses couleurs dans la région

Connaissez-vous déjà l'Arc-en-Ciel, cet Espace Parents-enfants ouvert il y a 4 ans au Foyer paroissial de Penthalaz ? Destiné aux enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans accompagnés d'un parent, il favorise les rencontres, la solidarité et l'intégration des familles. En ce temps de pandémie, il nous faut « sortir des murs ». L'idée nous est venue d'offrir aux familles de la région un spectacle en plein-air, suivi

d'un goûter sous les parasols : l'occasion pour les petits comme pour les grands de passer un bon moment ensemble.

« **C'est par Aimant** », spectacle de marionnettes tout public.
En tournée du 9 août au 30 septembre.
Infos & réservations :
www.arcencielvenoge.com

El'Vis et son copain Bross La Ramasse



Rappel : le magasin Coop de Penthalaz Village ouvre le 4 août



La bourse communale accepte désormais les paiements TWINT

Fermeture du CSR de Penthalaz

A compter du 13 juillet 2021, l'ensemble des dossiers des bénéficiaires rattachés à l'antenne du Centre Social Régional de Penthalaz seront transférés au site du Centre Social Régional d'Echallens.

Le site d'Echallens est facilement accessible et bénéficie d'une réception ouverte tous les jours ouvrables de la semaine, sauf les mercredis.

www.araspe.ch
Horaires d'ouverture :
8h00-11h45 / 13h30-16h30
Fermé mercredi
Tél. 021 622 75 55
csr@araspe.ch

Travaux à la Maison de Ville

En septembre 2020, le Conseil communal a voté un crédit pour l'assainissement du bâtiment «Maison de Ville». Après une phase de planification, de demande d'autorisation et de mise en soumission, les travaux de rénovation de la «Maison de Ville» ont commencé début juin. L'objectif principal est l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment tout en préservant son caractère original. C'est pourquoi les travaux d'isolation des façades et de la toiture sont prévus depuis l'intérieur. Pour conserver l'ambiance actuelle «bistrot» du café, les boiseries existantes vont être démontées, puis remontées après la pose d'une

couche d'isolation. Les cadres de fenêtre originaux, de bonne qualité et en très bon état, vont aussi pouvoir être conservés. Ils seront adaptés pour recevoir de nouveaux verres isolants. Les teintes du mobilier seront modifiées selon un concept de couleurs établi par deux décorateurs. La salle à manger va subir des interventions plus conséquentes. Après la pose d'une isolation thermique, un projet artistique va couvrir l'intérieur des murs de cet espace légèrement remodelé. La Municipalité a donné mandat à une artiste plasticienne, originaire de Penthalaz, Madame Ariane Epars. Dans les combles, un appartement de deux pièces

et un bureau vont être aménagés. La Municipalité, épaulée par GastroConsult, auditionne actuellement les candidats à la reprise du restaurant. Ainsi pendant l'été, l'accent sera mis sur les travaux du rez-de chaussée afin que la Maison de Ville puisse rouvrir en automne avec un nouveau tenancier.

Stop Suicides lance sa campagne de prévention

Depuis plus d'un an, la pandémie du Covid-19 affecte la santé mentale des jeunes : le stress, l'anxiété et les troubles psychiques sont en forte augmentation. C'est dans ce contexte que STOP SUICIDE s'apprête à lancer sa campagne de prévention annuelle.

Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes âgés entre 15 et 29 ans en Suisse (soit un décès tous les 2 à 3 jours) et un jeune sur cinq a déjà pensé au suicide. Pour lutter contre ce phénomène, il est primordial d'en parler pour déstigmatiser le suicide et sensibiliser chacun et chacune aux différentes façons d'agir à son niveau.

Entre les confinements successifs et la distanciation sociale, la fermeture des bars et restaurants, des salles de spectacles et de sport, la pandémie a porté un sérieux coup à la vie sociale. Les liens sociaux se sont réinventés, notamment par l'entraide et l'engagement citoyen mais aussi par l'utilisation des réseaux sociaux. C'est pourquoi la campagne 2021 de STOP SUICIDE va se focaliser sur la diffusion de contenus en ligne et mettre en

avant ses bénévoles, vecteurs essentiels dans la transmission des ressources et aides personnelles. Les messages visent à présenter les bénévoles de l'association comme un groupe de soutien, soutien qui peut finalement incarner n'importe quelle personne via l'entre-aide, la parole et le développement d'un espace sain et bienveillant autour d'elle-même.

Parmi ses projets annuels, STOP SUICIDE développe une série de podcasts sur les expériences et parcours de vie de personnes concernées ou endeuillées par le suicide. En parallèle, l'association conceptualise un outil de prévention spécifiquement dédié à la population LGBTIQ, dont le risque suicidaire est en moyenne deux à cinq fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels et cisgenres.

La prévention du suicide passe également par le biais d'événements culturels ou sportifs, qui permettent de sensibiliser les jeunes et leur entourage, par une approche conviviale et bienveillante autour de la question du risque suicidaire. En septembre, nous proposerons pour la troisième année consécutive un événement stand-up, qui réunira les humo-

ristes incontournables de la scène romande. Pour toucher le plus de jeunes possible, cet événement sera diffusé en live stream sur les plateformes en ligne.

L'année dernière, l'association avait développé, en collaboration avec un groupe de jeunes genevois.e.s un projet théâtral autour de la thématique du suicide. Les signaux d'alerte, les ressources d'aides professionnelles et personnelles ainsi que des conseils pour aider un proche y étaient notamment abordés. Cette pièce a été remise au programme de la campagne 2021, et peut être programmée par des communes, écoles et maisons de quartier.

Pour plus d'informations, écrivez-nous à 10septembre@stopsuicide.ch !

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur www.stopsuicide.ch.



Penthaz



Penthalaz



Daillens

EMONDAGE DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

Les Municipalités de Penthaz, Penthalaz et Daillens rappellent qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- à la limite de la propriété,
- à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,
- au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **dernier délai au 31 juillet 2021**, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement précité.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Les Municipalités

Vision : Yvan Rochat et Pierre-André Ischi

Henri-Robert Borgeaud

En cette fin de législature 2016 - 2021, nous avons souhaité donner la parole à nos deux municipaux démissionnaires. Après respectivement 17 et 10 ans au service de notre exécutif, quoi de plus légitime. Que leur engagement soit ici salué. C'est donc par une matinee ensoleillée que je suis allé à leur rencontre.

Yvan Rochat (YR) est né en 1955 à la vallée de Joux. Il y a fait un apprentissage de poseur de sols, métier qu'il a exercé d'abord à Lausanne puis chez Pfister. En 2002 il a l'opportunité de réorienter sa carrière pour se consacrer à l'enseignement professionnel.



Tu es entré au conseil en quelle année et avec quelles ambitions ?

J'ai toujours eu un vif intérêt pour le monde associatif, et depuis mes 16 ans je crois que j'ai toujours fait partie d'un comité. Lors de notre arrivée à Penthaz en 1983, en bons Combiens, mon épouse et moi nous sommes inscrits au chœur mixte dont j'ai fait partie du comité, puis j'ai également présidé celui de l'USL. C'est dans cette même volonté d'intégration, mais également avec le souhait d'être partie prenante des affaires de la commune, que je suis entré au Conseil communal en 1998.

Qu'est-ce qui a motivé ton choix du GIP ?

Bien qu'ouvrier, je me sentais plus proche d'idées de centre droite, mais surtout je ne souhaitais pas me pré-

senter sous l'étiquette d'un parti. Le Groupe Indépendant de Penthaz me convenait parfaitement.

Puis le grand saut. Entrée à la Municipalité.

Oui, en 2002, en cours de législature. Ma nouvelle orientation professionnelle me permettait de gérer plus librement mon temps. Je me suis senti privilégié et, poussé par l'envie de participer de plus près à la vie de la commune, j'ai souhaité investir ce temps au service de notre exécutif. Le syndic d'alors était François Delessert, j'ai hérité du grand projet de déchetterie intercommunale puis plus tard des bâtiments communaux. J'ai démissionné en 2014 pour finalement céder aux sollicitations de mon parti et me représenter aux élections de 2016.

Arrivé à Penthaz en 1977, Pierre-André Ischi (PAI), né en 1951, est imprimeur de profession et a travaillé pour une petite société de Saint-Prex dont il est retraité. Lui aussi a le goût de la vie associative. Il a fait partie de la société de gym, de la fanfare et des Potes-à-feu des Câbleries entre autres.



Tu es entré au conseil en quelle année et avec quelles ambitions ?

En 1988. J'étais syndiqué depuis mes années d'apprentissage. Le monde de la typographie est historiquement de gauche et c'est tout naturellement que

j'ai rejoint les rangs du PS de Penthaz dont j'ai d'ailleurs été président. A l'époque le GSVS n'existait pas encore et l'on ne parlait pas de Sympathisants ni de Verts. Le clivage gauche droite était plus marqué qu'aujourd'hui, mais tout ça restait bon enfant. Chacun avait sa liberté de vote, mais lors des séances de préparation, il fallait afficher ses choix.

Puis tu te présentes à la Municipalité.

Oui en 2011, c'est à ce moment qu'il m'a été possible de concilier mes différentes obligations avec un mandat de Municipal. Isabelle Hautier était alors notre syndique, et les enjeux de croissance qui se posaient à notre commune me motivaient. On parlait d'un accroissement de notre population aux alentours de 4000 habitants, de la construction d'un écoquartier et d'une nouvelle desserte routière. Hélas la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) en a décidé autrement et il a fallu reconsidérer nos plans de développement.

J' imagine qu'être Conseiller municipal, c'est chronophage.

YR & PAI Il faut compter un 30 à 40% selon les dicastères et les projets en cours, mais en fait nos préoccupations de municipaux ne nous quittent jamais tout à fait. Selon les périodes, il nous est arrivé d'écourter nos vacances. Et puis il y a aussi l'aspect émotionnel ; lorsqu'on fonctionne en collège, il faut savoir accepter d'être parfois minorisé, ou alors voir son projet refusé par le Conseil, sans parler des critiques qu'il faut être en mesure d'endurer. Ceci-dit, il y a aussi énormément de satisfactions, que nous situons tous les deux dans le registre des multiples rencontres, de la diversité des objets que notre fonction implique et parfois de la concrétisation de nos projets.

N'y aurait-il pas moyen d'alléger la tâche ?

PAI Il y a beaucoup de projets impliquant des commissions intercommu-

nales dans lesquelles de nombreuses personnes sont sollicitées, mais chaque partie veut pouvoir faire valoir ses arguments. Il en découle une vraie réticence à déléguer.

YR Pour l'exemple, dans le cas de l'élaboration du Plan Directeur régional du Gros-de-Vaud, Penthaz est un centre important, impacté de manière forte par la ligne CFF, alors que notre chef-lieu Echallens est lui déterminé par la ligne du LEB. Les priorités ne sont dès lors pas les mêmes et chaque partie défend parfois âprement ses intérêts. Cela dit, nous avons renforcé l'effectif de notre bureau technique de manière à ce qu'il puisse accompagner au mieux ces projets rendus de plus en plus complexes par une réglementation cantonale aussi exigeante que mouvante.

Autre aspect de votre engagement, le rapport à la population du village. Sa mentalité a-t-elle évolué pendant cette trentaine d'années ?

PAI Bien sûr. Le contraire serait surprenant. Est-ce dû au fait que tout le monde consomme plus d'informations, ou qu'il y a plus de défiance vis-à-vis de l'autorité, en tout cas je constate que les citoyens veulent d'avantage savoir, pouvoir se faire leurs propres opinions, voire critiquer. C'est bien légitime, mais pas toujours constructif, et paradoxalement l'engagement citoyen n'est pas à la hausse.

YR Cette relation à la population est également dépendante du dicastère dont on a la charge. La Police des constructions est spécialement délicate puisqu'à l'articulation d'intérêts particuliers avec ceux de la collectivité. Il arrive hélas que ça finisse devant la justice et il est important dans ces cas-là, que l'on puisse faire valoir une position du Collège Municipal plutôt que celle du Municipal en charge.

Cette évolution est également perceptible dans la relation entre Municipalité et Conseil Communal.

Il est important pour le bon fonctionne-

ment de nos instances que chacun s'entienne à son rôle. La Municipalité élabore des propositions qu'elle soumet au vote du Conseil, dont les membres n'ont pas vraiment à se mêler dans la phase d'élaboration. Seule cette saine répartition de tâches permet une avancée sereine dans les projets.

Quels sont ceux qui vous ont le plus tenu à cœur ?

YR Etrangement, c'est un projet qui n'a pas encore abouti. Le fameux PGA (Plan général d'affectation) impliquant également le développement du quartier de la gare. Avancer dans ce projet au long cours à coup de séances interminables avec de multiples partenaires aura été passionnant et gratifiant. Même si je n'ai pas pu y mettre un point final.

PAI La réfection du vieux village aura été une belle satisfaction. La correction de la route, les arrêts de bus et les plaquettes végétalisées resteront dans ma mémoire comme une belle histoire. Et puis j'ai une affection toute particulière pour un projet qui au final rencontre une large adhésion, à savoir la renaturation de la Venoge au lieu dit «Bois de Vaux». Des travaux qui ont permis le retour d'une vie riche en biodiversité tout en assainissant deux décharges, le tout sans coûter le moindre sou à notre commune.

Quels grands enjeux voyez-vous pour Penthaz ces prochaines années ?

PAI & YR Sans aucun doute la construction du nouveau collège au Cheminet. Les contraintes cantonales sont grandes et les enjeux pour notre commune sont de taille. Il s'agira de gérer les dépenses avec la plus extrême rigueur. Un peu plus loin dans le temps, et suite à la démarche participative, la Place Centrale devra opérer sa mue avec à la clé certainement un financement public-privé. PAI En lien avec mon futur ex-dicastère, je souhaite évidemment que nous puissions achever la mise en séparatif du réseau d'évacuation de eaux, la faisant

ainsi passer de 60% à 100%.

Quels sentiments vous habitent à l'heure de la retraite politique ?

PAI & YR De la gratitude pour la confiance qui nous a été accordée et pour les rencontres, les expériences que nos mandats nous ont permis de vivre. Ça a été un énorme enrichissement. D'un autre côté, il faut bien avouer que la perspective de se retrouver maître de nos agendas est également souriante.

Pierre-André, tu terminais ton speech devant l'assemblée lors de la dernière séance du Conseil en citant Jean Gabin et sa célèbre chanson «Je sais» qui dit en substance que la seule chose que l'on sache c'est qu'on ne sait jamais. Est-ce que tu as toujours douté de ton action au sein de la Municipalité ?

PAI Non, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Plutôt évoquer l'idée que ces 10 ans se sont inscrits dans le fil de l'histoire du village. Histoire qui s'écrit depuis la nuit des temps et qui se poursuivra bien après moi. Je n'ai pas commencé avec une page blanche et je n'y mettrai pas un point final.

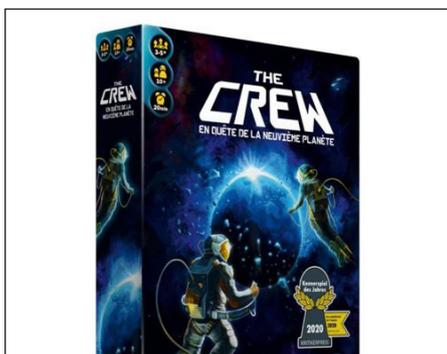
Des souhaits ?

PAI & YR Que les projets d'importance pour Penthaz se réalisent en temps voulus, portés par des énergies aussi positives que constructives, dans le respect des budgets et des idées. Et puis que la vie de nos institutions soit sans cesse animée par un large engagement de nos citoyens.

Merci Messieurs pour le temps que vous m'avez consacré, mais surtout pour celui dédié à la collectivité.

Les Coups de cœur de la Ludothèque et As d'Or de l'année 2021

Ludothèque régionale de la Venoge



Le prix Expert

Un jeu de Thomas Sing, illustré par Marco Armbruster.

Pour 2 à 5 joueurs dès 10 ans. Durée environ 15 à 20 minutes par mission.

Il s'agit d'un surprenant jeu de cartes coopératif. Les joueurs incarnent les membres d'un équipage spatial en voyage vers une mystérieuse planète. Le jeu se compose de 50 missions à accomplir avant de pouvoir atteindre la destination finale.

Pour remporter une mission dans The Crew les joueurs doivent tous ensemble accomplir les tâches qui leurs sont assignées.

Dans l'espace, on ne vous entend pas crier ! Certaines missions se font en silence ! Chaque joueur sait quelles sont les tâches qui doivent être effectuées par ses équipiers, et doit donc les y aider.

C'est subtil...et incroyablement immersif. On peut s'arrêter après une mission et reprendre le jeu plus tard.

C'est un excellent jeu pour ceux qui aiment les jeux de cartes. Les objectifs sont suffisamment variés pour ne pas se lasser. On a toujours envie de réaliser la mission suivante.

Un vrai jeu à emporter dans ses bagages. Il prend peu de place et son prix est très intéressant.



Le prix du Jeu de l'Année

Un jeu de Johannes Sich, illustré par Hard Boiled Games.

Un jeu pour 1 à 4 joueurs dès 10 ans qui peut aussi se jouer à plusieurs autour de la grande carte où chacun cherche les indices.

Bienvenue à Crime City ! Dans cette ville, le crime se cache à chaque coin de rue. La police n'arrive plus à faire face.

C'est pourquoi, elle a besoin de vous pour l'aider à résoudre tous ces crimes.

MicroMacro est un jeu d'enquêtes coopératif. 16 affaires criminelles corsées sont à résoudre.

Il faudra, sur une grande carte de 75 x 110 cm en noir blanc, déterminer les mobiles, chercher les preuves et arrêter les coupables. La carte regorge de milliers de choses à découvrir et de petits détails à trouver. La règle du jeu est simple et la première enquête nous montre le système. Les enquêtes se suivent avec une difficulté croissante.

Ce jeu est absolument novateur et certainement la sortie la plus fantaisiste de ces derniers mois.

Un seul petit bémol :

La carte en papier est très grande et un peu fragile. Il faut une grande table pour jouer.



Le prix du jeu Enfant

Un jeu de Bruno Cathala, Marie et Wilfried Fort, illustré par Maëva Da Silva et Christine Deschamps.

Il s'agit d'un jeu de dominos et de collection d'œufs de dragons qui s'adresse aux enfants à partir de 5 ans pour 2 à 4 joueurs.

Dans Dragomino, vous êtes nommés « dresseur de dragons » et vous avez la chance de partir à leur rencontre sur une île mystérieuse.

Partez explorer l'île aux dragons et tentez de découvrir un maximum de bébés dragons dans les différents paysages que vous traversez.

Le principe est simple, à l'aide de dominos il faut accoler deux terrains de couleurs identiques pour avoir la chance de trouver un œuf. Si dans certains vous trouvez de jolis dragons, dans d'autres l'œuf aura déjà éclot et le dragon se sera envolé.

Une coquille vide permet au joueur de commencer la partie suivante et peut-être de trouver LA tuile qui lui permet de gagner plusieurs dragons d'un seul coup.

Dragomino est une adaptation du célèbre jeu « Kingdomino » pour enfants.

Les règles sont simples, les illustrations plaisantes et les parties rapides.

Tous ces jeux sont disponibles à la ludothèque. Nous vous souhaitons de belles vacances d'été.

La ludothèque sera fermée du 2 juillet au 24 août. Deux ouvertures estivales sont prévues le 27 juillet de 17 à 19 heures et le 28 juillet de 16 à 18 heures.

Tél. 079 657 83 40 - un répondeur prend note de vos appels en cas d'absence.

www.ludothequedelavenoge.ch
info@ludothequedelavenoge.ch

Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

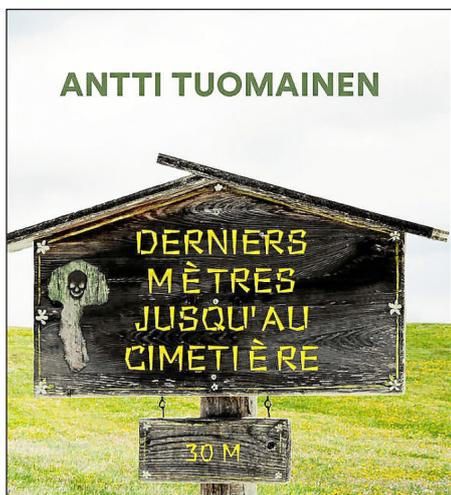
Bibliothèque de la Venoge

Humour noir – Décalé – Rocambolesque

En l'espace de quelques heures, la vie parfaite de Jakko est chamboulée. Directeur d'une entreprise à succès de culture de champignons, il apprend qu'il est victime d'un empoisonnement mortel et surprend sa femme en position compromettante avec l'un de ses ouvriers.

Qui peut lui en vouloir au point de l'éliminer? Un style très décalé, une histoire rocambolesque et de l'humour noir sont les ingrédients de ce roman.

*Derniers mètres jusqu'au cimetière, Antti Tuomainen, Fleuve noir, 2019
Fleuve éditions, 2015*



Fantasy – Quête – Nouvelles

Une saga, publiée en Pologne en 1993, qui grâce à un jeu vidéo et la série Netflix a trouvé de nombreux lecteurs. Geralt de Rive, sorcier, chasse sans relâche les goules, ogres et autres vampires qui pullulent. Peut-être qu'à la fin de sa quête il réussira à réaliser son vœu ultime : retrouver son humanité perdue.

Le dernier vœu, The Witcher Tome 1, Andrzej Sapkowski, éd. Castelmor, 2019



Steampunk – Aventure – Amitié

Suivre les aventures de Sara, qui, après avoir vécu aux Indes avec son père, doit parfaire son éducation dans un pensionnat à Londres.

Après la mort de son père, elle se retrouve ruinée et doit partir du pensionnat. Grâce à ses talents et quelques amis elle parviendra à se construire un avenir.

Princesse Sara, Audrey Alwett, tome 1 paru en 2011, série en cours



Horaires d'été

Ouvertures normales:
du 5 juillet au 9 juillet et
du 16 août au 20 août

Ouvertures 1 fois par semaine :

JUILLET	AOÛT
Lundi 12	Samedi 7
Mercredi 21	Mercredi 11
Vendredi 30	

Bibliothèque intercommunale de la Venoge
Ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens

021/ 861 28 01 - biblio.intercommunale@dailens.ch
www.ppdL.ch et www.bibliovenoge.ch

Agenda*

Les mesures sanitaires liées au COVID-19 ont fortement perturbé l'organisation des manifestations. Nous vous encourageons à consulter les sites internet des sociétés locales afin de ne pas manquer leurs prochains événements.

1er août

Tournois de pétanque de la Jeunesse

28 août

Tournois de pétanque du Red Lion's Hockey Club

6 septembre - 12 septembre

20ème anniversaire du FC Venoge

24 septembre

Match aux cartes

9 octobre

Vide dressing

Paroisses

Paroisse Protestante EERV



Lieux et horaires des cultes : en raison du contexte sanitaire, merci de vous reporter au site web de la paroisse www.penthalaz.eerv.ch

25 juillet, 10h, église

8 août, 10h, église

15 août, 08h30, église

5 septembre, 10h, église

12 septembre, 10h, foyer

10 octobre, 10h, foyer

31 octobre, 10h, église

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch.

Pasteure : Mme Nathalie Monot-Senn (nathalie.monot-senn@eerv.ch), tél. 021 331 56 44.

L'Arc-en-ciel

L'Arc-en-Ciel a repris ses activités et dispose aussi d'un site web :

www.arcencielvenoge.com

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul :

www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : **021 535 64 84**.

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place Centrale

Gare de Cossonay-Penthalaz

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Marché

Tous les mercredis, à la Place-Centrale de 8h à 12h.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022